

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

- M. José NODA GONZALEZ, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Irène MAIO, Véronique MOULLET
BOUCHARDY, Edith ZBINDEN DUVILLARD
- MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA, Livio LANZA,
André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

- MM. Bertrand FUMEAUX, Yannick NOVELLE, conseillers

Procès-verbal :

- Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DELIBERATION POUR LE BUDGET 2016 QUI COMPREND :
 - 1. Adoption du budget 2016
 - 2. Fixation du taux du centime additionnel pour l'année 2016
 - 3. Centime additionnel pour l'impôt sur les chiens 2016
- V. DELIBERATION CONCERNANT LES INDEMNITES ALLOUEES EN 2016 AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX
- VI. DELIBERATION CONCERNANT LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2016
- VII. DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES COLLECTEURS DES CHEMINS DE LA DRONDE ET DU MOULIN-DE-LA-RATTE
- VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur NODA GONZALEZ, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers, aux membres de l'Exécutif, ainsi qu'à Monsieur Marco CATTANEO qui est présent ce soir pour prendre des photos de la dernière séance du Conseil municipal qui se

déroule dans cette salle, et les remercie tous pour leur présence. Il excuse l'absence de Messieurs B. FUMEAUX et Y. NOVELLE

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, Madame E. ZBINDEN DUVILLARD et Monsieur J. CHRISTIN, absents lors de la dernière séance.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Madame MOULLET BOUCHARDY informe les conseillers que la commission « Sports et Loisirs » s'est réunie le lundi 09 novembre 2015. Rien de particulier à signaler.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour trois communications.

Prochaine séance du Conseil municipal

Le maire rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le mardi 15 décembre 2015 dans la nouvelle salle du Conseil municipal située à côté de la nouvelle mairie. Pour marquer cet événement, la séance débutera à 19h.30, et elle sera suivie d'un repas. Les conseillers sortants des deux précédentes législatures sont également conviés à participer à cette soirée, car ils ont activement participé à l'élaboration de ce projet, de même qu'ils ont voté les budgets qui ont permis de réaliser ces travaux. L'architecte, de même que Monsieur le Curé et les membres du Conseil de Paroisse, in corpore, seront également présents. Monsieur CATTANEO sera présent pour prendre des photos.

Concours des fenêtres et fontaines fleuries

Le maire informe les conseillers que la commune a reçu le 3^{ème} prix dans la catégorie des communes de 1'001 à 2'000 habitants, derrière les communes de Jussy 1^{ère} et Chancy 2^{ème}.

Courrier à la RATP/DEV

Le maire informe les conseillers que suite à une interpellation de Madame HOWALD lors de la séance du 16 septembre 2015, la commune a écrit un courrier à la RATP/DEV concernant la vitesse excessive des bus dans le village. Le maire lit le courrier-réponse de la RATP. Ils ont bien pris note de la requête de la mairie et vont faire en sorte que les chauffeurs respectent le 30 km/h dans le village. Effectivement, ils ont admis que quelques chauffeurs ont dépassé la vitesse autorisée, ceci en s'appuyant sur leur système interne de contrôle. Les conducteurs responsables ont été notifiés personnellement.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Madame RAMBACH informe les conseillers qu'un concert caritatif de Noël aura lieu le samedi 28 novembre 2015 à 19h.30 au Victoria Hall. Les personnes intéressées peuvent passer au secrétariat pour prendre des billets (quatre à disposition).

Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication ni proposition, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. DELIBERATION POUR LE BUDGET 2016 QUI COMPREND :

- 1. Adoption du budget 2016**
- 2. Fixation du taux du centime additionnel pour l'année 2016**
- 3. Centime additionnel pour l'impôt sur les chiens 2016**

Le président demande si les conseillers ont des remarques ou des questions concernant le budget qui a été présenté lors de la dernière séance, les différents tableaux ou les délibérations.

Cela n'étant pas le cas, il demande qui approuve le budget 2016. **8 voix pour, 2 voix contre (Madame HENRIOD et Monsieur LANZA) et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 3'469'550.00 aux charges et de CHF 3'469'863.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 313.00,**

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 685'173.00, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 684'860.00, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 313.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 50 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 750'000.00 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 750'000.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 685'173.00, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 64'827.00,

vu le rapport de la commission des finances du 12 octobre 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 8 voix pour, 2 voix contre (Madame HENRIOD et Monsieur LANZA) et 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de **CHF 3'469'550.00 aux charges et de CHF 3'469'863.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 313.00,**
2. De fixer le taux des **centimes additionnels pour 2016 à 50 centimes.**
3. De fixer le nombre des **centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 à 100 centimes.**
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le maire tient à remercier tous les commissaires qui ont œuvré au sein des diverses commissions durant ces derniers mois pour élaborer le budget 2016. Il remercie tout particulièrement la commission des finances qui a effectué un gros travail de réflexion car, au début de la séance, et en tenant compte de toutes les demandes des commissions, le budget était déficitaire de plus de CHF 180'000.00. Après étude de toutes les rubriques et discussions, ils ont coupé dans plusieurs rubriques pour arriver à un budget 2016 positif, équilibré et raisonnable, avec un excédent de revenus de CHF 313.00.

Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur vote de confiance de ce soir.

Il remercie également ses deux collègues de l'Exécutif pour leur travail de recherches et d'études budgétaires tout au long de ces derniers mois. Ces remerciements s'adressent également à Madame DUPERRIER ainsi qu'à la Fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl.

V. DELIBERATION CONCERNANT LES INDEMNITES ALLOUEES EN 2016 AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le président demande si ce projet de délibération amène des questions ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, le président demande qui approuve cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2016 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2016,
vu le rapport de la commission des finances du 12 octobre 2015,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

D E C I D E par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 23'000.00 et à chaque adjoint à CHF 20'000.00, soit CHF 63'000.00 au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour l'ensemble des séances du Conseil municipal à CHF 14'300.00.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2016 suivantes :

02.300	Indemnités aux Maire et Adjointes
01.300	Indemnités aux Conseillers municipaux

VI. DELIBERATION CONCERNANT LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2016

Le président demande si ce projet de délibération amène des questions ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, le président demande qui approuve cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à CHF 30.00.

VII. DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES COLLECTEURS DES CHEMINS DE LA DRONDE ET DU MOULIN-DE-LA-RATTE

Le président demande si ce projet de délibération amène des questions ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, le président demande qui approuve cette délibération. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Proposition du Maire relative à la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées sis aux chemins de la Dronde et du Moulin-de-la-Ratte

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune d'Aire-la-Ville approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013;

vu la nécessité de réhabiliter les collecteurs par chemisage des chemins de la Dronde et du Moulin-de-la-Ratte;

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil T Ingénierie, par le Maire, pour l'étude de ce projet d'assainissement dans la zone située aux chemins de la Dronde et du Moulin-de-la-Ratte; vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieur T Ingénierie, daté du 26 juin 2014, et l'adjudication faite à l'entreprise Scrasa relative au projet, ainsi que les plans annexés à la présente délibération;

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière;

vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA du 22 juin 2015;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 750'000.00 destiné aux travaux de réhabilitation par chemisage des collecteurs des chemins de la Dronde et du Moulin-de-la-Ratte.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 750'000.00, à laquelle il y a lieu de déduire le prélèvement de CHF 40'000.00 sur le compte « taxes d'écoulement » auprès de l'Etat de Genève, soit un montant total net de CHF 710'000.00 qui sera amorti au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 de 2016 à 2045.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.
5. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Demande de Monsieur CHRISTIN

Il informe les conseillers qu'il a remarqué qu'il y a des voitures sur les deux côtés de la rue du Vieux-Four le matin entre 07h.30 et 08h.00, devant l'épicerie lorsque les enfants vont à l'école, et que ce sont ces derniers qui doivent marcher sur la route. Il aimerait savoir si la Police municipale pourrait passer à ce moment-là pour mettre un peu d'ordre. Monsieur APOTHELOZ répond que l'Exécutif a pris bonne note de la remarque, et il relaiera l'information à la Police municipale.

La séance est levée à 20 h. 15.